

## 1. EDITORIAL



## 1. EDITORIAL

Le FAE Les Hirondelles accueille 42 filles (24 en internat dont 5 en séquentiel, 10 à domicile et 8 par le Service d'Accompagnement et de Soutien à la Majorité) âgées de 14 à 21 ans qui, du fait de comportement inadéquat à leur égard, peuvent présenter des troubles du comportement et du caractère ayant entraîné des difficultés et/ou des ruptures avec leur famille, l'environnement social, la scolarité, la formation professionnelle.

Les placements s'effectuent à la demande des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, du parquet, d'un juge d'instruction ou d'un juge des enfants.

L'établissement est habilité à recevoir des mineures en danger au titre de l'Article 375 du code civil.

## 2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

### a. Les missions de l'établissement

Les missions s'exercent dans le respect et le cadre de la loi qui légitime l'action et définit les droits et obligations de chacun.

Elles résultent des habilitations et s'énoncent en termes de missions de protection et d'insertion qui passent, certes, par la prise en compte des dimensions scolaire et professionnelle mais aussi, et surtout, par la dimension personnelle sans laquelle les autres ne peuvent aboutir.

### b. Les objectifs

Par son action, le foyer « Les Hirondelles » travaille :

- à la construction identitaire de la jeune accueillie qui, seule, garantit la possibilité d'accès à l'autonomie, avec ou sans support familial,
- au maintien ou à la restauration des liens familiaux visant, à court ou moyen terme, la réintégration de la cellule familiale des adolescentes mineures.

### c. Les principes éducatifs

L'établissement inscrit son action dans le cadre de projets personnalisés formalisés par écrit et développe une pédagogie différenciée.

S'ancrant dans une prise en charge évolutive, il tient compte, dans la durée, des capacités d'évolution de chacune.

Cette orientation d'action pose un cadre tendant à amener chaque jeune fille à progresser et à réussir tant à un niveau personnel que social.

L'action menée recherche la valorisation de la personne par :

- la prise de conscience de ses potentiels,
- la restauration de la confiance en soi, devant permettre d'éviter la répétition de comportements conduisant à l'exclusion et à la marginalité.

Outre l'accompagnement individualisé effectué dans le cadre du projet personnalisé, la prise en charge éducative s'appuie sur :

- l'implication de la jeune fille dans la vie de l'établissement,
- l'implication des familles,
- le groupe comme support d'apprentissage des relations sociales,
- l'action dans le sens du « faire avec » comme soutien à l'accompagnement éducatif,
- l'inscription dans une activité en renforcement du principe d'action qui mobilise l'engagement, la gestion du temps et des affects, le choix,
- l'externalisation des prestations scolaires et thérapeutiques.

### d. Les modalités de la prise en charge à l'interne

Le travail d'accompagnement que suppose la réalisation des missions et objectifs précités, réclame la mise en œuvre de moyens personnalisés.

Aussi, le foyer fonctionne-t-il sur la base d'une prise en charge éducative évolutive et diversifiée prenant en compte les aspects tant collectifs qu'individuels, à l'établissement ou en famille.

Pour ce faire, il peut proposer des accueils de jour au sein de l'Atelier Interne, des suivis personnalisés en milieu naturel et des prises en charge par alternance, famille/institution au regard des besoins individuels des jeunes et de leurs familles.

A l'interne et en lien avec l'ouverture du SEADR, il dispose de 4 structures, pensées pour permettre de répondre au mieux aux diversités d'âge, de personnalité, de capacité et de vitesse d'évolution de chacune, tout en répondant aux enjeux liés à la majorité.

- **1 STRUCTURE Accueil 1** « l'envol » :
  - o 4 jeunes en internat classique + 2 jeunes en séquentiel + 1 lit de repli
- **1 STRUCTURE Accueil 2** « le cocon » :
  - o 4 jeunes en internat classique + 2 jeunes en séquentiel + 1 lit de repli
- **1 STRUCTURE Semi-autonome** « coloco 1 » :
  - o 3 jeunes en internat classique + 1 jeune en séquentiel
- **1 STRUCTURE Semi-autonome** « coloco 2 » : 4 jeunes en internat classique
- **1 STRUCTURE Internat Externalisé** :
  - o Composé de 4 studios dont l'objectif n'est pas de répondre à des besoins d'autonomie, mais d'abord de mise à l'abri.
  - o En effet, depuis juin 2009, le foyer dispose de ces 4 appartements individuels destinés à des adolescentes mineures au lourd passé institutionnel ou que la collectivité amène à régresser. Cet internat externalisé permet, par ailleurs, d'accueillir des mineures ayant refusé tout placement traditionnel auparavant.

Ainsi, autant l'encadrement se restreint au fur et à mesure que la jeune fille accueillie grandit et progresse d'une structure à l'autre, autant les responsabilités et l'autonomie qui lui incombent s'accroissent.

Chacun de ces groupes est équipé :

- d'une cuisine avec coin repas
- d'une salle de groupe et télévision
- d'un bloc sanitaire (douche, bain, WC)

Chaque structure est dotée de chambres individuelles avec point d'eau.

D'accès collectif, le foyer dispose en outre :

- d'une salle d'activités détente (danse, musique...)
- d'une salle réservée à l'atelier art thérapie et à l'Atelier Ressource (peinture sur bois, sur soie, émaux, photos...)

- d'une salle dédiée au soutien scolaire
- d'un terrain de sport (basket, badminton, volley...)
- d'une bibliothèque

#### **e. Les modalités de la prise en charge hors les murs.**

A travers la mutualisation de nos réponses, avec le FAE René Cayet, aux besoins de l'ASE, deux services hors les murs ont vus le jour.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> février 2018, le foyer propose des prises en charge à partir du domicile de la mineure, par l'intermédiaire du SEADR. Le service, après 3 années pleine de fonctionnement, est aujourd'hui arrivé à un fonctionnement satisfaisant, qui, s'il est opérant, nous oblige au regard des nombreuses sollicitations d'aller au-delà du nombre de prise en charge défini au départ.

Enfin, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ce fut l'ouverture du SASM, le Service d'Accompagnement et de Soutien à la Majorité.

La montée en charge se fit progressivement et nous n'avons pas réussi à atteindre l'effectif comme escompté lors de son ouverture. Le facteur empêchant fut d'abord la crise sanitaire qui alors même que la France se préparait à se confiner, nous devions installer de jeunes majeurs et futures jeunes majeures dans des appartements en autonomie.

Au regard des incertitudes liées à la pandémie, nous avons fait le choix de reporter toutes ces installations, ceci nous semblait d'autant plus vitale que la porte d'entrée reste le type d'attachement du bénéficiaire et l'absence d'un soutien familial.

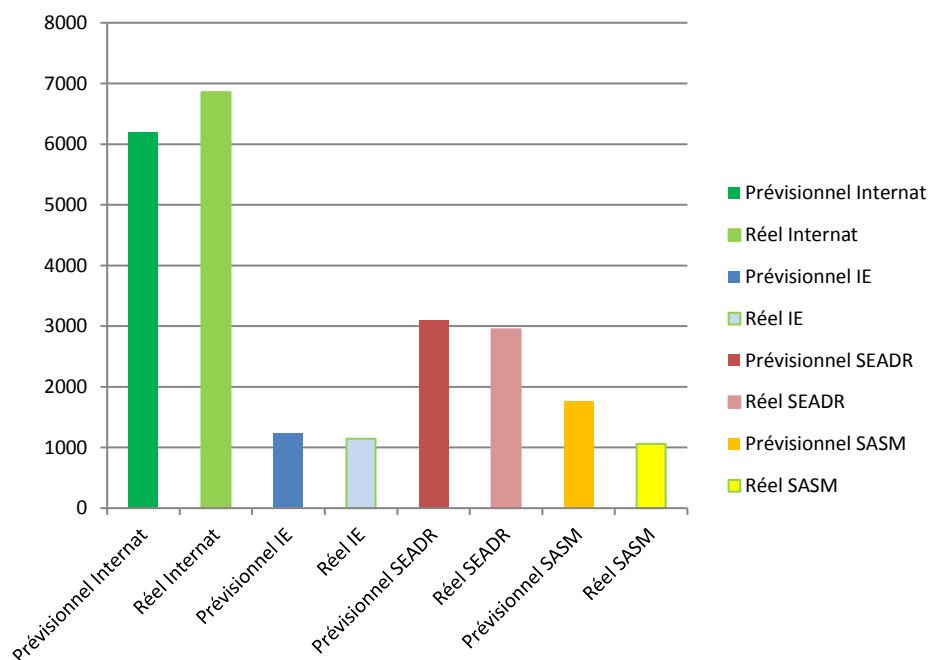
## **2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES** **L'ACTIVITE :**

	2017	2018	2019	2020
AGREMENT*	30	30	34	34
JOURNEES PREVISIONNELLES	8664	10529	10529	12281
JOURNEES REALISEES	9032	10721	11943	12007
ECARTS	368	192	1414	-274
EFFECTIF AU 31 DEC	25	34	32	38
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	104,25	101,82	113,43	97,77
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	63	49	49	60

De façon plus précise, la répartition de l'activité s'est faite de la façon suivante :

12 281	INTERNAT	IE	SEADR	SASM
<b>PREVISIONNEL</b>	6 193	1 239	3 097	1 752
<b>REEL</b>	6 856	1 144	2 947	1 060

Si nous avons sur le dispositif de l'internat réalisé 663 journées supplémentaires tout en réussissant presque à maintenir l'effectif sur les dispositifs du SEADR et de l'IE, le dispositif SASM n'aura pas pu répondre à l'impératif de départ et ce, pour la simple raison que la situation sanitaire aura figé les admissions et les possibilités de trouver des logements.



## MOUVEMENTS : ADMISSIONS ET SORTIES

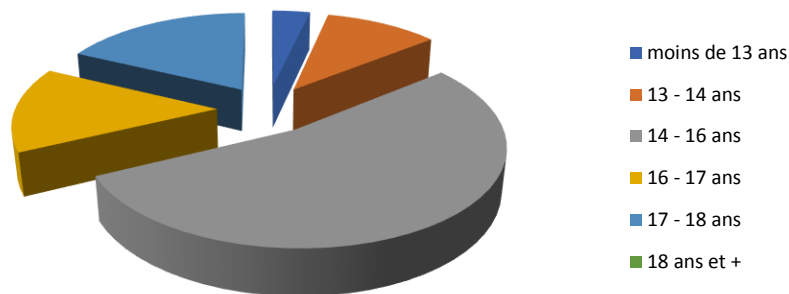
ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE
JE MULH / ASE MULH	19
JE COL / ASE COL	2
ASE MULH	5
ASE COLMAR	2
<b>TOTAL ADMISSIONS</b>	<b>28</b>

## MOTIF DE SORTIE

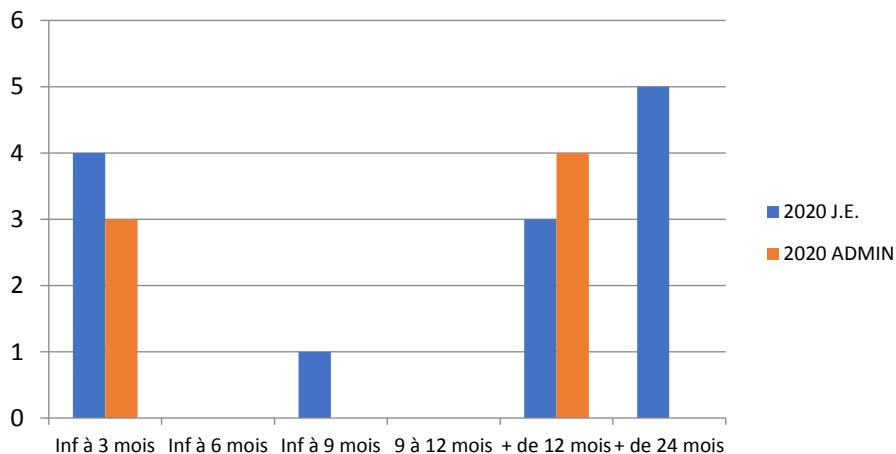
SORTIES -	NOMBRE	ORIENTATION	NOMBRE
Échéance CJM	2	Autonomie	2
Échéance plct	7	Famille	10
Mainlevée	4	Inconnue	2
Réorientation	5	Autres établissements	3
Inconnue	2	Centre maternel	2
		Tiers Digne de Confiance	1
<b>TOTAL SORTIES</b>	<b>20</b>		<b>20</b>

## L'AGE MOYENNE DU SEJOUR

JEUNES FILLES ADMISES En %



## DUREE MOYENNE DU SEJOUR



## 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

### 3.1. Vie de l'établissement

L'année 2020 nous aura demandé de redoubler de créativité et d'effort, et cela pour deux raisons :

1. La première pour répondre aux enjeux liés à la crise sanitaire,
2. La seconde, au regard de la mutualisation du poste de direction entre les FAE « Les Hirondelles » et René Cayet.

En ce qui concerne la crise sanitaire, nous avons, pour répondre au mieux aux besoins de contenance des jeunes filles, transféré l'activité de l'établissement à la Maison de Fellingring.

Le travail d'équipe s'est organisé par la rotation hebdomadaire des équipes sur des périodes de 7 jours.

Sur place, nous avons tenté de continuer à soutenir la scolarité, le développement de soi, le mieux-être personnel. Cette longue parenthèse, puisqu'elle aura duré presque 10 semaines, nous aura amenés à exprimer nos priorités en termes de disponibilité auprès des bénéficiaires tout en réaffirmant notre engagement auprès des familles.



Pour ce qui est de la mutualisation de la fonction de direction, au-delà de cet élément qui, pensé de manière isolée, n'a que très peu de sens, nous avons, au cours du

dernier trimestre, pu engager un formidable travail d'harmonisation de nos pratiques. Travail qui aura mobilisé l'ensemble des 80 salariés des deux établissements.

### 3.2. Travail avec les familles

Comme pour l'accueil classique en internat, nous avons revu l'accompagnement des familles pendant les différents temps liés à la COVID 19.

Si les réunions familles ont été beaucoup moins importantes que les années précédentes (87), nous avons, pendant le premier confinement, eu un contact quasi quotidien avec les familles qui pouvaient accueillir chez elles leur fille.

En ce qui concerne le travail plus spécifique du SEADR en 2020, Commentaires 2020 :

#### a. Origine et nature des placements

- 11 placements en PAD font suite à une évolution des modalités d'accompagnement dans les établissements de référence soutenant alors le projet de retour en milieu familial.
- 30 PAD ont été directement accueillis dans cette modalité. Cela correspond à des orientations du milieu ouvert ou faisant suite à des placements en MECS ou issues des signalements à la CRIPS.
- 11 placements sont ou ont été de nature administrative contre 30 judiciaires.

A noter qu'en 2020, 2 placements judiciaires sont devenus administratifs eu égard à la collaboration des détenteurs de l'autorité parentale à la mesure de PAD.

#### b. Les sorties en 2020

Elles concernent 20 situations

#### **Départs liés à la majorité : 11 situations**

- 9 bénéficiaires sont sortis du dispositif avec un projet d'insertion engagé,
- 1 bénéficiaire est sorti du dispositif avec un projet d'insertion nécessitant encore un étayage,
- 1 bénéficiaire est sorti de dispositif après une période en CJM<sup>1</sup> afin de soutenir son projet d'orientation en milieu protégé,
- 10 bénéficiaires majeurs sont sortis du dispositif avec une situation familiale stable,
- une demande de contrat jeune majeur a été sollicitée pour 1 bénéficiaire.

<sup>1</sup> CJM : contrat jeune majeure

#### **Main levée de placement anticipé / non reconduction : 4 situations**

- 2 situations n'ont pas été reconduites eu égard à l'évolution positive constante dans la situation sur le registre du remaniement des fonctions parentales et des effets structurant sur le/la mineur.
- 2 situations n'ont pas été reconduites en raison d'un manque d'adhésion et de collaboration à la mesure de PAD.

#### **Réorientation : 5 situations**

- Pour 2 situations, les modalités de placement ont évolué vers un internat classique, dans les FAE d'attache du SEADR, en raison de la nécessité de protection des mineurs.
- Pour 1 situation, un CER a été ordonné au regard des mises en danger persistante de l'adolescent, d'une réminiscence des actes de délinquance ayant conduit au PAD.
- Pour 1 situation, une réorientation en internat classique hors de l'environnement mulhousien a été ordonnée. Il est à noter que cette orientation en PAD s'est opérée à la suite d'un primo placement en internat non opérant.
- Pour 1 situation, une réorientation en centre parental s'est opérée. Cette dernière a été préparée durant plusieurs mois et s'est favorablement déroulée.

#### c. Les replis à l'établissement : 374 nuitées concernant 6 situations

- 366 nuitées concernant 2 situations. Cela correspond aux 2 situations ayant bénéficié d'une réorientation en interne et dont les modalités de placement ont évolué. Ainsi, la durée de repli sur les lits de PAD correspond au temps nécessaire aux autorités de placement pour évaluer la situation suite aux préconisations du service et d'acter les évolutions de modalité si nécessaire.
- 8 nuitées concernant 4 situations. Pour ces dernières, elles correspondent à l'utilisation du lit de repli telle que le prévoit le projet de service. Ces retours ont été ponctuels. Pour l'une des situations, 3 nuitées ont été nécessaires afin de pouvoir reprendre de manière apaisée les raisons ayant conduit au repli. Pour les 3 autres situations, les replis ont été d'une seule nuitée pour répondre à une situation de crise au domicile. Concernant ces situations, une médiation a pu être réalisée dès le lendemain conduisant le/la jeune à pouvoir regagner le domicile parental.

A titre indicatif, en 2019, 100 nuitées de repli de courte durée concernant 17 situations ont été exercées.

La durée maximum d'un repli a été de 318 nuits consécutives, la minimum correspond à 1 nuitée.

#### **d. L'accompagnement des bénéficiaires et de leurs familles**

Cette année a bien évidemment été marquée par la crise sanitaire de la COVID 19 et des périodes de confinement qui en ont découlé. Il est à noter que, pour l'ensemble des familles du SEADR, cette période s'est déroulée sans tension particulière.

Nous avons, en effet, pu constater un effet globalement positif du confinement dans le sens où les familles ont pu passer un autre temps ensemble. Les parents ont su être force de proposition et se montrer disponibles pour leur enfant. L'équipe du SEADR a renforcé à cette occasion l'équipe de l'internat afin de répondre aux besoins de continuité de service. Les VAD ont été réduites au maximum, se concentrant alors sur les familles/les jeunes, les plus en difficultés face à cette crise. Pour ce faire, l'intégralité de l'équipe des FAE s'est mobilisée pour pouvoir y répondre de manière adaptée et prompte. Une veille téléphonique (les chiffres ne sont pas pris en compte dans le nombre total de contact téléphonique ci-dessus) a été mise en place de façon journalière durant le premier confinement.

Il correspond à 803 temps d'intervention au bénéfice de rencontre avec les mineurs, les parents, les familles, les partenaires répartis de la manière suivante :

- 262 temps de prise en charge hors les murs avec les jeunes
- 381 temps d'accompagnement de soutien à la parentalité
- 57 temps de soutien psychologique à destination des parents et/ou de leurs enfants.
- 5 situations ont bénéficié de soutien thérapeutique via l'équithérapie dispensée à l'extérieur des établissements
- 46 temps de soutien à la parentalité durant des rendez-vous relatifs à l'insertion ou à la scolarité de leurs enfants
- 23 temps d'élaboration du projet personnalisé avec la famille (bénéficiaire, parents, référent, psychologue, cadre intermédiaire)
- 34 temps de réunion clinique avec la famille, la psychologue, le référent et le cadre intermédiaire pour travailler sur les motifs ayant conduit au placement

Il correspond à 1 046 interventions téléphoniques au bénéfice des mineurs, des parents et des partenaires répartis de la manière suivante :

- 98 contacts téléphoniques concernant la scolarité ou l'insertion
- 353 contacts téléphoniques à destination des jeunes
- 595 contacts téléphoniques à destination des parents

7 situations du SEADR ont bénéficié de temps d'accueil régulier dans les établissements en 2020 par participer aux médiations éducatives et/ou thérapeutiques déployées par les internats.

#### **e. L'insertion et la scolarité**

A l'entrée dans le dispositif, 22 situations bénéficiaient d'une inscription dans un projet scolaire ou d'insertion contre 19 qui n'en bénéficiaient pas.

Au 31 décembre 2020, 36 situations bénéficiaient d'une inscription dans un projet scolaire ou d'insertion contre 5 qui n'en avaient pas.

En fonction de la date d'entrée dans le dispositif, ces chiffres ne sont que partiellement représentatifs. De plus, presque la totalité des situations de PAD, même celles qui sont inscrites dans un projet, restent en grande fragilité sur ce registre.

Ainsi, l'accompagnement s'oriente également dans l'étayage des bénéficiaires afin de ne pas décrocher des dispositifs dans lesquels ils sont souvent que partiellement engagés : phénomène de déscolarisation progressive, non investissement à la mission locale.

### **3.3. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers (intra associative / extra associatif)**

La question du parcours de l'usager reste une préoccupation forte pour l'établissement, le Projet d'établissement 2020/2024 a complètement intégré cette dimension allant jusqu'à réorganiser les unités de vie pour permettre une mise en œuvre agile de cette dimension.

### **3.4. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité (partenariat avec le sanitaire, le milieu « ordinaire » etc ....)**

Comme déjà noté au préalable, nous faisons appel à l'UPA, la MDA, au CIO, la MLDS, ainsi qu'à des pédopsychiatres pour obtenir une analyse plus pertinente.

Nous travaillons avec les établissements scolaires dans lesquels sont inscrits les usagers en étant en contact avec les CPE et les professeurs principaux et en participant aux réunions parents/professeurs auxquelles sont invités les parents.



Nous collaborons avec le CAP<sup>2</sup> afin de sensibiliser les jeunes filles mais aussi les adultes aux différentes addictions. Ce travail favorise une approche différente dans la mesure où les rencontres se font dans l'établissement de façon conviviale.

#### 4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Cette démarche s'inscrit profondément dans une volonté de proposer un accueil qui soit à la fois protecteur et bienveillant, tout en étant structurant et sans concession sur la responsabilité des uns et des autres.

En lien direct avec le renouvellement du projet d'établissement, dont le fil rouge, reste « une prise en charge de type familial », et sa mise en œuvre, il me semble nécessaire de souligner que les faits de violences sont une nouvelle fois en baisse. 10 dépôts de plainte pour 5 incidents concernant 4 jeunes filles.

Pour la police, 5 interventions sur site qui conduiront à 4 Gardes à vue. Les effets de ce changement ont aussi pu être constatés sur nos déclarations de fugue. En effet, si l'année 2019 avait permis une modification de la nature des fugues, l'année 2020 aurait pris la même direction.

Fugue sortie non autorisée	697	94%	11 jeunes filles
Fugue retard	6	1%	
Fugue errance	36	5%	
<b>Total</b>	<b>739</b>		

Une sollicitation des services hospitaliers quasi nulle.

Au regard des problématiques rencontrées par les jeunes filles et en particulier la prostitution, une étude type recherche/action est en cours afin de mieux comprendre ce phénomène, de pouvoir améliorer nos pratiques au fur et à mesure de l'avancée de cette action et enfin pouvoir à son issue dégager des pistes de d'amélioration et/ou recommandations.

Ce travail est mené par Mme Katia BAUDRY et s'inscrit dans une démarche en lien avec l'ODPE. Pour ce faire, nous avons sollicité un soutien du FIPDR et avons obtenu une subvention de 9 000€.

#### 5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2020

##### CDI

Evolution personnel présent au 31/12 sur 2 ans (en équivalent temps plein)

2019	2020
29,49	30,00

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Paramédical	Services Généraux
CDI	30,00	2,50	2,00	18,10	1,40	6,50
CDD remplacement	1,00					1,00

#### 6. CONCLUSION

Comment conclure cette année 2020 ?

Nous avons collectivement et individuellement été impactés par une pandémie mondiale visible que par les chiffres de nos morts et les masques portés.

Comment dans une telle situation, continuer à prendre soin des plus fragiles, comment protéger ceux, qui malgré la lumière qu'ils portent, restent des travailleurs de l'ombre ? Pour ce faire, nous sommes partis nous mettre au vert, prendre résidence en montagne, isolé et loin des tracasseries du quotidien de nos villes. Ainsi, nous avons lors du premier confinement passé 10 semaines à la Maison de Felling, isolés et protégés. L'expérience fut émotionnellement forte et à la fois extrêmement structurante pour les adolescentes.

<sup>2</sup> Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

C'est une année qui aura une fois de plus vu le nombre de ses incidents restés à un niveau acceptable, 5 en tout, concernant 4 jeunes filles.

Enfin, ce fut aussi une année où le rapprochement avec le FAE René Cayet aura été plus fort encore. En effet, ayant déjà deux services en commun, ce fut autour de la direction d'être commune. Ainsi, en date du 15 juin, l'ARSEA décide de mutualiser la direction des deux établissements et ce, dans un souci d'harmonisation de nos pratiques. Un changement qui ne fut possible que parce qu'il fut porté par l'ensemble des deux équipes.

Pour l'ensemble de cette année qui fut particulièrement riche en termes d'engagement et de solidarité au sein de nos deux FAE, de l'ARSEA, et avec l'ASE, je tenais à remercier l'ensemble de l'équipe sans quoi rien n'aurait été possible.

